

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 23-441-1933 Affectations.

n° 23-441-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 août 1933

Numéro JO
n° 441 du 31/08/1933

Date du numéro
31 août 1933

TEXTE INTÉGRAL

M. le contrôleur Gaillardon a été détaché au service de la visite à compter du 5 septembre 1933, date de l'expiration de son congé de repos en Ethiopie. M. Gaillardon aura droit, en cette qualité, à l'indemnité de fonctions prévue à l'article 3 du décret du 20 juin 192S portant réorganisation du personnel métropolitain des douanes de la Côte française des Somalis.